



construction d'un auvent qui se révèle être en fait un bâtiment

Par **cl51**, le **07/04/2011** à **11:53**

Bonjour,

Mon voisin, entrepreneur de bâtiment, a obtenu un permis de construire pour un auvent de 7.8.x5 m implanté en fond de parcelle avec ossature de bois. Après modification par arrêté municipal, l'ossature bois a été remplacée par du béton et la hauteur augmentée de 60cm (4,32m jusqu'au fait du toit). Un garage est créé sous le bâtiment. Je découvre alors que le "auvent", tout en gardant son appellation, s'est transformé en bâtiment avec de larges ouvertures donnant sur mon jardin, jusqu'alors sans vis-à-vis.

Un première demande de RV auprès de l'adjoint chargé du dossier reste sans effet. Un courrier me permet d'obtenir un RV repoussé, puis très bref. L'adjoint, très ironique, m'explique que nous sommes dans une "PAZ" et que, de ce fait, le terme d'auvent est très imprécis. Il me donne néanmoins copie du projet rectificatif. Je souhaiterais être conseillée pour régler au mieux ce problème de vis-à-vis.

Merci pour vos réponses